

MAIRIE DE
SAINT JEAN MIRABEL 46270

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la régularisation de la voie de Beausoleil

Par arrêté du 7 avril 2025, le maire de la commune de Saint Jean Mirabel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant régularisation de l'emprise de la voie de Beausoleil par :

- Acquisition à titre gracieux des parcelles B n°1585, B n°1580 et B n°1582
- Cession de la parcelle B n°1549 au prix de 1 €

Par ce même arrêté Madame Monique SERRES a été désignée comme commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie du **lundi 12 mai 2025 au lundi 26 mai 2025** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture : le lundi et le mardi de 14 heures à 18 heures.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie le **jeudi 15 mai 2025 de 15 heures à 16 heures** et le **lundi 26 mai 2025 de 16 heures à 17 heures**.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier postal à transmettre (en précisant sur l'enveloppe la mention : « ne pas ouvrir ») à :

Madame le Commissaire enquêteur

MAIRIE de SAINT JEAN MIRABEL, 228 route du Périé 46720 SAINT JEAN MIRABEL